

Demandez votre vignette d'accès aux déchetteries !

Plus besoin de présenter un justificatif de domicile à chaque passage en déchetterie : l'accès change avec la mise en place de la vignette !

Demandez la vôtre !



Pour accéder aux déchetteries de l'agglomération annemassienne, vous devez posséder une vignette, à coller sur votre véhicule.



Comment obtenir votre vignette d'accès aux déchetteries ?

Demandez-la en ligne et recevez-la par courrier !

Rendez-vous sur www.annemasse-agglo.fr/vignette-dechetteries
Remplissez le formulaire en ligne et joignez vos justificatifs.
Vous recevrez votre vignette par courrier dans les meilleurs délais.
Vous préférez envoyer votre demande par courrier ? Téléchargez le formulaire au format PDF disponible à la même adresse web et envoyez-le avec vos justificatifs par voie postale !



Quels sont les justificatifs nécessaires ?

Pour obtenir votre vignette, il vous sera demandé :

- ▶ Un justificatif de domicile, prouvant votre domiciliation sur l'agglomération
- ▶ La carte grise du véhicule sur lequel vous souhaitez apposer la vignette
- ▶ Pour les professionnels : un extrait K-Bis ou certificat d'identification au répertoire national des entreprises

Les justificatifs doivent être au même nom.

Vous pouvez demander deux vignettes maximum par foyer. Dans ce cas, il vous sera demandé de remplir deux formulaires distincts.

Pourquoi doit-on avoir une vignette ?

Les déchetteries d'Annemasse Agglo sont réservées aux habitants du territoire qui supportent le coût de traitement des déchets. Jusqu'à présent, vous deviez présenter un justificatif de domicile récent pour y avoir accès. Afin de faciliter le passage sur site, une simple visualisation de la vignette vous permettra désormais l'accès.

À noter : l'accès aux déchetteries sans vignette reste toléré jusqu'au 31 mars 2019.

Besoin d'informations supplémentaires ?

Direction des déchets : 04 50 87 88 88
vignette.dechetterie@annemasse-agglo.fr



Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération